



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°97/2020

Date de convocation : 19/11/2020

Conseillers en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **26 NOVEMBRE 2020 – 18h30**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL**

**Objet : FINANCES : BUDGET SUPPLEMENTAIRE DEV ECO  
(BUDGET HT)**

**MEMBRE(S) PRESENT(S) :**

Philippe PRUD'HOMME  
André BRUNET  
Marc PAGET  
Michel COUTIN  
Philippe CHAPPET  
Lucie LITTOZ  
Marc MILLET-URSIN  
Monique PETIT

Margaret GOURDIN  
Nicolas BALMONT  
Jacques DALEX  
Jeannie TREMBLAY-GUETTET  
Claude GAILLARD  
Julien PORTIER  
Georges VIGNIER

Philippe STRAPPAZZON  
Marc BRACHET  
Anne-Marie BERNARD  
Julie DENAMBRIDE  
David DUNAND-CHATELLET  
Florence GONZALES  
Christine DUMONT-THIOLLIERE

Charline MAURICE  
Michèle DOMENGE-CHENAL  
Hervé BOURNE  
Stéphanie JOSSERAND  
Sébastien SCHERMA  
Michel LUCIANI  
Eric PONTHEU

**MEMBRE(S) EXCUSE(S) :**

Laure LEMBERT pouvoir  
à S. SCHERMA

Martine BRASSOUD pouvoir  
à J. DALEX

Sophie FERNANDEZ pouvoir  
à F. GONZALES

François MORISSE pouvoir  
à C. MAURICE

Monsieur le Président présente le Budget Supplémentaire « DEV ECO » de l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	0 €
INVESTISSEMENT	418 237,97 €

Il demande au Conseil Communautaire de se prononcer.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- Approuve le Budget Supplémentaire «DEV ECO » de l'exercice 2020

Résultat du vote :

Votants : 33	Abstention : 0	Exprimés : 33
Pour : 33	Contre : 0	

FAVERGES-SEYTHENEX, le 30 NOV. 2020

Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :

- COMPTABILITE (C. PERRIER)
- ECONOMIE (N. OURCHID)



Le Président,  
M. Jacques DALEX

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*